



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 1602

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les consequences de la mise en liquidation judiciaire de la societe Belokapi (Montreuil, Seine-Saint-Denis), l'une des trois entreprises francaises de production de dessin anime, dont la disparition fait perdre non seulement plus de 100 emplois a Montreuil, mais aussi le tiers de notre potentiel national dans le secteur de la creation audiovisuelle. La fermeture de Belokapi laisse trois series inachevees, dont l'une, « Ys la magnifique », est une coproduction franco-canadienne deja realisee a 50 p 100, qui fut en 1984 laureate d'un concours d'Antenne 2 - ministere de la culture. Il existe d'ores et deja trois diffuseurs mais il manque pour la terminer trois millions de francs, que la SFP pourrait cependant puiser dans le compte automatique de soutien dont elle dispose aupres de la CNC et qui n'a pas ete epuise au cours des deux dernieres annees. Par-dela Belokapi, c'est toute l'industrie francaise de l'animation qui est en danger. Par le biais du plan Image, le ministere de la culture tentait, il y a six ans, de relancer la fabrication francaise et amenait les entreprises de ce secteur a concevoir des projets ambitieux. Or la creation de televisiones commerciales et les privatisations de TF 1 ont ruine les espoirs d'une profession qui s'etait organisee pour relever le defi d'une veritable production nationale de qualite. Les budgets consacres aux emissions pour la jeunesse sont derisoires et les chaines, plutot que d'encourager la creation francaise, se contentent d'acheter a bas prix des dessins animes americains et japonais dont on sait la pauvrete culturelle et l'indigence technique. En soulignant, le 29 juin 1988, « la grande misere qualitative de la television », monsieur le Premier ministre s'est engage a ce que le Gouvernement prenne « rapidement les moyens d'eviter un complet delitement de nos industries et de nos moyens de communication audiovisuels ». C'est pourquoi il demande quelles mesures seront prises afin de permettre l'achevement des vingt-trois episodes de la serie « Ys la magnifique » et, au-dela, quelles dispositions seront mises en oeuvre afin de preserver cette branche de la creation artistique de notre pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire suit de tres pres l'evolution de la situation du dessin anime francais. Ce secteur se caracterise en effet par la fragilite des entreprises de production qui doivent faire face a un marche mondial surabondant et par la difficulte pour les studios de fabrication d'assurer leur plan de charge. La societe Belokapi, producteur de la serie « Ys la magnifique », cumulait en quelque sorte ces deux handicaps puisqu'elle etait a la fois producteur et fabricant de cette serie de dessin anime. Elle a ete atteinte dans son activite par la deprogrammation d'une autre serie, qu'elle avait produite et realisee, qui a mis en peril sa solidite financiere. Ses actionnaires ont choisi de déposer leur bilan fin decembre 1987, avant que l'avenir de la production en cours ne soit assure, ce qui a rendu plus aleatoire la reprise de la production. Durant plusieurs mois, diverses solutions de reprise ont ete esquissees. Aucune n'a jusqu'ici pu aboutir. Le ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, le regrette vivement et reste, pour sa part, pret a debloquer les credits qu'il avait reserves pour cette oeuvre. Il en a a diverses reprises informe les differents partenaires de la production. En ce qui concerne l'avenir du dessin anime, deux objectifs principaux doivent etre poursuivis. Le respect des cahiers des charges

en la matière doit être assuré. La CNCL a fait des observations qui s'imposaient et TF 1 vient d'annoncer la reprise de productions en ce domaine. Par ailleurs, les diffuseurs doivent accepter de financer la production française pour des montants plus élevés et plus proches de ceux qu'ils acceptent pour l'ensemble de leurs émissions. Le Gouvernement a demandé aux chaînes publiques de faire un effort en ce sens dans les mois à venir. Cet effort sera élargi comme il convient par le compte de soutien aux industries de programme qui sera doté à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1602

Rubrique : Audiovisuel

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2342